Compte rendu de la séance du 10 juillet 2015

Date de la convocation: 02/07/2015

L'an deux mille quinze et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Christine MARCELLIN, Denis PICHON

Représentés: Thomas MINI, Nicolas WIERZBINSKI

Excusés: Monique OUVRIER-BUFFET

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Réflexions sur l'avenir de l'intercommunalité et position de la commune
- Proposition de traiteur pour la cantine scolaire
- Renouvellement de contrat au chauffeur de bus scolaire
- Devis de l'intervenante informatique pour la rentrée scolaire prochaine
- Chemin à Jussel et parking
- Implantation de la station d'épuration du village
- Circulation dans la traversée du village
- Acccès aux parcelles constructibles au POS au lieu dit les Auches

Questions diverses

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.
M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1- Délibérations modificatives de crédit

M le Maire informe le conseil municipal que plusieurs délibérations modificatives de crédit sont à prendre :
-pour le paiement de l'architecte qui a réalisé l'APS accessibilité de l'école (D_2015_043) pour 400€
-pour le paiement du NAS informatique (D_2015_042) pour 5€
-pour l'étude de sols Aqu'Ter aux Forests (D_2015_047) pour 17€

2-Traiteur cantine (D_2015_045)

M le Maire informe le conseil municipal que, d'une part, l'agent de cantine qui assurait jusqu'alors le transport des repas du bas de la commune à la maison commune ne souhaite plus effectuer cette mission avec sa propre voiture, et que, d'autre part, les parents d'élèves concertés sont favorables à une meilleure qualité des repas composés avec des produits locaux de préférence.

Aussi il convient de restructurer le service cantine afin notamment d'être livré directement sur les lieux de la cantine au village de Piégut chaque midi de la semaine scolaire, et de proposer aux enfants des repas de meilleure qualité.

M le Maire informe le conseil municipal que :

- le traiteur SARL Esmieu ne peut pas assurer la livraison jusqu'à la cantine
- l'Auberge du Château propose des repas à un prix nettement plus cher qu'actuellement sans la livraison jusqu'au village
- qu'une offre de l'association « Comme par enchantement »de Gap semblerait mieux convenir aux besoins de la commune.

Il donne lecture de la proposition de convention pour 1 an transmise par cette association.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré, décide à 7 voix pour et 3 abstentions, d'autoriser M le Maire à signer cette convention, et de préciser à cette association les points suivants :

-la livraison de repas se fera en liaison chaude pour la cantine scolaire à partir du 1er septembre 2015 à la maison commune du village, aux alentours de midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires

-de demander à enregistrer le nombre de repas souhaités chaque jour à 9h sur appel téléphonique de la cantinière plutôt qu'à la semaine.

-de préciser que les factures seront réglées chaque mois, par mandat administratif provenant de la trésorerie de Sisteron, après appel téléphonique du secrétariat de mairie différenciant le nombres de repas à facturer à la mairie de Piégut et celui à facturer à la mairie de Venterol.

3-Renouvellement contrat chauffeur de bus (D_2015_046)

M le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité de M Laurent GUILLAUME assurant les fonctions de chauffeur de bus et agent d'entretien et de mécanique légère du véhicule arrive à son terme le 31 août 2015.

La transport scolaire étant un service dont l'organisation a été transférée par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence aux communes de PIEGUT et VENTEROL par convention pour 4 ans, le Maire propose de favoriser l'accès au contrat à durée indéterminée pour pourvoir à un emploi permanent dans les « petites collectivités ».

Le contrat à durée indéterminée proposé reprendra les termes du CDD signé le 1er septembre 2014, plus précisément concernant les missions, le temps de travail, la rémunération et les congés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'établir un contrat à durée indéterminée comme défini précédemment et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

4-Intervenante informatique à l'école

M le Maire informe le conseil municipal que Fancine BOI, intervenante informatique à l'école de Piégut depuis plusieurs années, propose le renouvellement de son intervention pour l'année scolaire prochaine, en précisant que la nouvelle institutrice y est favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler l'intervention de Francine BOI.

5-Aménagement de Jussel

M le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à l'aménagement du hameau de Jussel qui s'agrandit d'années en années : voirie, réseau eau pluviale, places de parking..., de recueillir les besoins des habitants, de faire intervenir un paysagiste et un géomètre.

Le conseil municipal décide de créer une commission pour y travailler. Celle-ci sera composée de Jeremi Baranowski, Denis Pichon, Emile Badih, Alain MICHEL.

6-Implantation de la future station d'épuration du village

M le Maire informe le conseil municipal que l'étude geotechnique effectuée pour définir l'implantation de la future station d'épuration du village préconise la parcelle située en contrebas de la fosse actuelle.

Cette implantation ne touchera aucune zone agricole, par contre il sera nécessaire d'ancrer l'ouvrage et cela risque de provoquer un surcoût qui reste à chiffrer.

Le conseil municipal donne son accord pour faire réaliser ce chiffrage et prévoir l'implantation de la future station d'épuration à cet endroit.

7-Circulation dans le village

M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental 04 a mesuré la vitesse des véhicules traversant le village, et qu'un nombre très restreint de véhicules roulent à une vitesse supérieure à celle préconisée.

Le Conseil Départemental 04 est favorable à l'installation de coussins berlinois démontables l'hiver pour le dénègement, et a pris un arrêté accordant une subvention de 2147€ pour cela.

Le conseil municipal de Piégut s'interroge sur un tel investissement et demande à tous de rouler doucement dans la traversée du village. Il est envisagé de revoir la signalisation au sol, d'informer la population et les livreurs sur la nécessité d'être prudents, de demander une intervention à l'école pour sensibliser les enfants à la circulation piétonne et cycliste dans le village.

8-Accès aux parcelles constructibles aux Auches

M le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle située aux Auches à côté de la villa communale A est en vente, qu'un certificat d'urbanisme a été déposé et retourné favorable par la DDT, et que 3 personnes ont l'intention d'y construire des maisons (la conjointe de M le Maire, le fils de M le Maire, le couple de la première adjointe).

Il est donc nécesaire de réfléchir à sa desserte en eau potable et assainissement et à son accès.

Il propose, d'une part, l'accès par les passages situés devant la villa communale A et devant la villa commmunale B.
D'autre part, il propose 2 solutions pour la desserte en eau potable et assainissement :
- réaliser un point de desserte en eau potable et un point de collecte assainissement au millieu de la zone constructible au POS située à cet endroit afin de prévoir l'aménagement et les constructions futures qui pourront s'y réaliser à terme
-ou d'apporter uniquement l'eau potable pour cette parcelle seulement, dans l'angle situé au point haut de la parcelle, et l'assainissement dans l'angle situé au point bas de cette parcelle seulement.

M le Maire et Mme la première adjointe étant sortie de la salle, le conseil municlpal, après avoir délibéré, décide à 5 voix pour et 3 abstentions de réaliser l'accès de cette parcelle entre les 2 villas communales comme proposé par M le Maire, et de desservir en eau potable et en assainissement cette parcelle seulement, par les 2 angles, comme proposé par M le Maire.

9-Convention pour le transport scolaire Piegut-Venterol avec le Conseil Départemental 04 (D_2015_044)

M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence propose à la signature la convention relative au transfert de compétence, à l'organisation et au financement des services réguliers routiers à titre principal pour les scolaires du regroupement pédagogique Piégut-Venterol et pour le collège de Tallard, conclue entre le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et les communes de Piégut et Venterol.
Cette convention fixe la dotation forfaitaire annuelle du Conseil Départemental 04 à 20 434 € 75 pour le service du collège , et 17 269 € pour le regroupement scolaire, pour une durée de 4 ans à partir de septembre 2015.
La commune de Piégut continuera également à assurer le rôle d'organisateur secondaire pour le transport des élèves de Piégut et Venterol sur Gap comme elle le faisait auparavant.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental 04.

10-Eclairage public (D_2015_048)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une horloge de coupure sur l'éclairage public du village a été installée en mai dernier.
Il demande au conseil municipal de prendre une décision concernant les heures souhaitées de fonctionnement pour cette horloge.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, de programmer cette horloge de sorte que l'éclairage public soit éteint de minuit à 5 heures du matin au village, à titre expérimental, cet été.

Questions diverses :

-Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015

-Le programme régional CRET devrait répondre favorablement à la demande de subvention pour la construction de logements communaux en projet aux Auches

-Le Pays Gapençais propose de participer "au jour de la nuit" le 10 octobre prochain en éteignant les lumières de l'éclairage public, et en programmant des animations à, la poupulation. Le consniel municipal décide de répondre favorablement à cette proposition.

-Le prêt de 200 000 € demadés à la caisse des dépôts et consignation pour la réalisation de la future station d'épuration du village a été acordé.

-La commision scolaire va se réunir prochainement pour envisager le déroulement des TAP à la rentrée scolaire de septembre 2015.

-M le Maire donne lecture de la lettre de M Badih à M Lucien Ayasse, sur la demande de M Badih, suite au dernier courrier de M Lucien Ayasse.

-Le conseil municipal prévoit d'acheter 2 corbeilles papiers et 2 cendriers extérieurs pour poser devant la maison commune et devant l'école.

-Le conseil municipal tient à rappeler à la population que la divagation des chiens est interdite suite à un arrêté du maire précédent.

-Réseaux d'iirigation du bas : Une fuite a été détectée dans le regard e La Crotte, un morceau de conduite sera changée en octobre. Le panneau réseau ouvert ou fermé, enlevé par erreur par la DDT, et va être repositionné.

-Mme la 1ère adjointe fait un rapide compte rendu sur la dernière séance du conseil municipal de Venterol à laquelle elle a assisté.
La réhabilitation de la maternelle de Venterol est envisagé ou la construction d'une nouvelle école maternelle, un chiffrage par un architecte a été demandé par le conseil municipal de Venterol.
Les 2 PLU de Piégut et de Venterol sont en cours de réalisation et donneront des éléments sur le nombre des constructions prévisibles et des effectifs scolaires à venir.
Des panneaux d'éclairage public solaires vont être posés près du foyer de ski de fond de Venterol.
Suite à la mutation de M Godino agent ONG à Manteyer le conseil municipal de Venterol souhaite écrire pour demander la nomination d'un nouvel agent.

-La question est posée de l'élagage des arbres à proximité des poteaux téléphonques, renseignements seront pris auprès de France Telecom.

-Réflexion sur l'avenir des communautés de communes :

Plusieurs propositions se font jour pour rejoindre la communauté de communes de Tallard, ou de Savines, ou de l'Avance, ou de La Motte Turriers.

Les communautés de communes comptant moins de 7000 habitants, 5000 par dérogation en zone de moantagne, dop_ivent se regrouper .

La volonté de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon CCPSP semble se diriger vers un regroupement avec la communauté de communes de Tallard.

Les avis sont partagés en ce qui concerne les élus de Piégut, mais, après étude comparative des différentes compétences et fiscalités, une majorité semble se dessiner en faveur d'une adhésion à la communauité de communes de La Motte Turriers.

La séance est levée à Minuit

Le Maire

Alain MICHEL